



Les scores d'exclusion sociale et financière en 2017

Rapport d'étude

SOMMAIRE

INTRODUCTION	II
I. OBJECTIFS DES SCORES D'EXCLUSION	II
II. RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE	III
II.1. La méthode initiale mise au point avec Cerise	III
II.2. La refonte de la méthode en 2017	IV
II.3. Traitement et détail des indicateurs	X
SYNTHÈSE	1
ANALYSE	5
CHAPITRE 1 – ÉVOLUTION DES SCORES D'EXCLUSION ENTRE 2013 ET 2017	6
I. LES SCORES	6
I.1. L'activité de l'Adie en 2017	6
I.2. Les scores globaux	7
II. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES SCORES PAR CELLE DE LEURS COMPOSANTES	10
II.1. Les composantes du score d'exclusion sociale	10
II.2. Les composantes du score d'exclusion financière	17
CHAPITRE 2 – ANALYSE DES SCORES D'EXCLUSION PAR GRANDS CRITÈRES	26
I. LES SCORES D'EXCLUSION PAR TYPES DE PRÊTS	26
II. LES SCORES D'EXCLUSION DES NOUVEAUX CLIENTS ET DES CLIENTS FAISANT L'OBJET D'UN RENOUVELLEMENT DE PRÊT	30
III. LES SCORES D'EXCLUSION EN FONCTION DES RÉGIONS ADIE	32
III.1. Les scores d'exclusion par régions en 2017	32
III.2. Les raisons des écarts	33
III.3. Évolution des scores d'exclusion par régions entre 2016 et 2017	38

I. OBJECTIFS DES SCORES D'EXCLUSION

Tout organisme s'étant assigné une finalité sociale se doit non seulement de vérifier que l'action menée est efficace mais également qu'elle reste conforme à la mission, dans un environnement par essence évolutif : croissance ou fluctuations de l'activité, cycles – voire chocs – économiques, changements dans le paysage de la création d'entreprise. C'est pourquoi, dans la conception de son système d'évaluation, l'Adie a souhaité – en complément des études d'impact en aval de la relation client et des audits transversaux de performance sociale – se doter en amont d'un outil permettant de valider au cours du temps l'adéquation entre la cible visée et le public effectivement touché.

En 2007 a donc été engagée avec le réseau Cerise¹ une démarche de conception d'un score d'exclusion, à partir des informations disponibles dans le système d'information de l'association. Ce score, qui vise en premier lieu à **synthétiser le « positionnement » des clients sur une échelle d'exclusion et à en suivre l'évolution temporelle**, permet également :

- une mesure conforme à la réalité de la clientèle de l'Adie, en distinguant deux facettes de l'exclusion, l'une sociale, l'autre financière ;
- de comprendre, dans l'hypothèse d'une éventuelle variation significative des scores dans un sens ou dans l'autre, quels sont les facteurs qui contribuent à expliquer cette évolution ;
- de mener une double analyse, géographique et marketing :
 - ❑ géographique pour repérer les disparités régionales et aider les Directions régionales de l'Adie à se situer par rapport à la performance globale de l'association ;

¹ Le réseau Cerise est un collectif français d'ONG œuvrant dans la microfinance au niveau international, rassemblant « des IMF et leurs associations professionnelles, des chercheurs, des bailleurs et des investisseurs, tant au Nord qu'au Sud. »

- marketing pour nourrir la réflexion sur les grandes familles de services financiers (niveau d'exclusion des cibles touchées) et de clients (primo-accédants au microcrédit / clients faisant l'objet d'un renouvellement de prêt).

II. RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

II.1. La méthode initiale mise au point avec Cerise

Le travail mené en collaboration avec Cerise a consisté à mettre au point une méthode de calcul des scores utilisant les informations disponibles dans le système d'information de l'Adie. De 2008 à 2016, une douzaine d'indicateurs (niveau d'éducation, habitat, nationalité, situation familiale, professionnelle, bancaire...) ont été retenus, présentant la double caractéristique :

- de chercher à traduire l'exclusion sociale ou financière des clients,
- d'être autant que possible orthogonaux, c'est à dire non corrélés entre eux, de façon à utiliser légitimement un modèle linéaire (additif).

Pour chaque individu, deux scores sont calculés : un score d'exclusion sociale et un score d'exclusion financière. La somme des deux fournit le score global d'exclusion. Le calcul des scores consolidés correspond à la moyenne arithmétique des scores individuels.

Le score d'exclusion sociale est basé sur des indicateurs essentiellement sociodémographiques. L'autre score s'appuie sur des données caractérisant la situation financière des individus et qualifie ainsi leur niveau d'exclusion financière.

Ainsi, l'on peut dire que :

- le score d'exclusion sociale définit plutôt des *profils d'individus* (âge, niveau de formation, sexe...) qui peuvent eux-mêmes, dans une certaine mesure, correspondre à des profils de créateurs, portant des projets plus ou moins ambitieux ;
- le score financier quant à lui mesure une *situation personnelle, économique et monétaire*, à un moment donné : celui de l'attribution du prêt qui peut, pour ce qui concerne le microcrédit professionnel, correspondre à la création ou à un objectif de développement de l'activité.

II.2. La refonte de la méthode en 2017

II.2.1. Méthode initiale : les constats

Au bout de près de 10 années d'expérience, les avantages et les inconvénients de l'outil étaient clairement identifiés. La stabilité de la méthode, et donc la comparabilité dans le temps, est l'un de ses atouts primordiaux. La simplicité de l'algorithme et la disponibilité des informations dans les systèmes de l'Adie en sont d'autres. Enfin, les défauts existants étaient conservés dans le temps, de telle sorte que l'objectif essentiel – mesurer une évolution de façon fiable – était préservé.

À côté de ces points positifs, quatre grands axes d'amélioration ont été relevés.

- **Le choix des critères**

Les critères pris en compte, *a priori* valables en 2007, l'étaient-il toujours dix ans plus tard ?

Concernant l'exclusion financière, l'outil s'appuie sur des traductions (par exemple les minima sociaux) plutôt que sur des déterminants de l'exclusion. En matière d'exclusion sociale, les critères retenus (sexe, âge, formation, zone d'habitation, nationalité) constituaient bien des vecteurs potentiels d'exclusion ou considérés comme tels au moment de la conception des scores. Concernant des éléments afférents aux personnes et non à leur situation financière à un moment donné, il était difficile de concevoir l'outil autrement.

Il fallait donc, concernant l'exclusion financière, poser la question de l'actualité des traductions. Au plan de l'exclusion sociale, il convenait de s'interroger sur la pertinence des facteurs et sur la possibilité d'intégrer des traductions de l'exclusion ; par exemple le chômage qui est à la fois un facteur et une conséquence de l'exclusion sociale.

- **Le choix des modalités**

Outre l'identification des critères pertinents, il fallait également réfléchir à la façon dont ils agissent sur l'exclusion, afin de sélectionner les modalités appropriées. Ceci tout en respectant l'impératif de simplicité et d'adéquation aux informations disponibles dans le SI de l'Adie.

- **Le contrôle des pondérations**

Au départ, le modèle est volontairement simple : les critères s'additionnent et se voient accorder la même importance, on ne cherche pas à sur ou sous pondérer plus ou moins arbitrairement tel ou tel critère par un jeu de coefficients. Ce postulat est pertinent en l'absence de toute information fiable qui permettrait de quantifier l'importance respective de chacun des critères retenus.

En pratique, il était altéré par la méthode de calcul. Étant donné que le principe consiste à affecter une valeur numérique à chaque modalité, valeur croissante en fonction du pouvoir agissant sur le niveau d'exclusion, les variables comportant un nombre de modalités supérieur à 2 étaient *de facto* surpondérées au regard des variables bimodales. Notamment, les variables comportant quatre modalités (niveau de formation, zone d'habitation, nationalité, solde disponible par personne) jouaient un rôle potentiellement plus important que, par exemple, le fait de percevoir des minima sociaux ou d'être fiché à la Banque de France. Ceci affectait particulièrement les comparaisons spatiales, telle ou telle Direction régionale se voyant « pénalisée » ou « avantagée » par un effet de loupe sur une spécificité de sa structure de clientèle ; par exemple, une sous-représentation des niveaux de formation les moins élevés.

- **L'indépendance des variables (critères) entre elles**

Selon le document initial établi par Cerise, « *en amont de la construction des scores, les indicateurs individuels ont été analysés pour comprendre les tendances et liens entre les indicateurs et définir des profils de clients* ». Ceci signifie implicitement que, le modèle étant linéaire additif, il a été pris soin de vérifier que les critères entrant dans le calcul sont autant que possible orthogonaux afin de ne pas « compter » plusieurs fois le même effet.

En réalité, pour ce qui concerne l'exclusion financière, ce n'est pas toujours forcément le cas. On suppose par exemple que la faiblesse du solde disponible par personne puisse être corrélée à la perception de minima sociaux ou à l'existence ou non de revenus salariaux. Le score d'exclusion sociale, exclusivement basé sur de l'information sociodémographique, est quant à lui relativement exempt de ces relations d'interdépendance.

Au demeurant, une absence totale de corrélations n'est ni possible ni souhaitable, l'important étant que chaque critère pris en compte apporte du pouvoir explicatif supplémentaire. Se priver d'un critère remplissant cette condition au motif qu'il est sans doute partiellement corrélé à un autre serait au bout du compte préjudiciable à la qualité de l'outil.

II.2.2. Nouvelle méthode : principes sous-tendant la refonte

- **Choix des critères**
 - Prioriser, autant que faire se peut, les traductions de l'exclusion plutôt que ses déterminants
 - Et lorsque ce n'est pas aisé, comme c'est le cas pour les critères d'exclusion sociale :
 - retenir exclusivement des vecteurs susceptibles d'évoluer dans le temps afin d'éviter toute approche déterministe
 - et se focaliser sur ceux qui semblent faire consensus dans les travaux menés sur l'exclusion.
- **Choix des modalités**
 - Tendre vers une situation où tous les critères auraient le même nombre de modalités.
 - Privilégier le plus possible les variables bimodales :
 - évite ou réduit fortement les pondérations non contrôlées,
 - limite les risques d'arbitraire dans les gradations,
 - calcul plus simple et plus clair.
- **Choix des valeurs numériques**
 - Fixer la même amplitude (de 0 à 1) pour tous les critères, de façon à éviter ou réduire fortement les pondérations non contrôlées. Dans les cas où le critère impose de distinguer plus de deux cas de figure, la notation intermédiaire est arrêtée à 0,5. Les critères comportant plus de trois tranches sont proscrits.
 - Limiter la plage de variation (0 à 23 dans la méthode précédente).

II.2.3. Nouvelle méthode : les modifications apportées

- **Score d'exclusion sociale**
 - Score Âge

Il a été simplifié par réduction du nombre de tranches (de trois à deux) et par adoption de césures plus naturelles, à 30 et 50 ans.

– Score Zone d'habitation

Renommé Score Territoires, il est simplifié par adoption d'une différenciation entre territoires fragiles (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, Zones Franches Urbaines – Territoires Entrepreneurs, Zones de Revitalisation Rurale) et autres territoires. La distinction générale entre zones urbaines et rurales est abandonnée. Les gens du voyage itinérants sont traités à l'identique des clients issus des territoires fragiles.

– Score Sexe

Désormais nommé Score Foyer, il ne distingue plus hommes et femmes mais opère une différenciation entre foyers monoparentaux et autres types de foyers.

– Score Formation

Il est simplifié par le passage de 4 à 3 tranches, les clients illettrés (environ 4% des personnes financées par l'Adie dont les gens du voyage pour plus de la moitié) étant traités à l'identique de ceux non diplômés mais sachant lire, écrire et compter.

– Score Nationalité

Nettement simplifié, il est renommé Score Origine et ne distingue plus les clients selon leur nationalité mais selon le fait d'être ou non né en France (outremer inclus bien entendu). Les gens du voyage sont traités à l'identique des personnes nées hors de France.

– Score Chômage (nouveau score)

Il différencie les demandeurs d'emploi des autres clients, inactifs inclus.

– Score Statut d'occupation du logement (nouveau score)

Ce score opère une distinction entre trois catégories de clients : ceux propriétaires de leur logement, ceux qui le louent et s'acquittent d'un loyer et les autres à savoir : les locataires à titre gratuit, les personnes vivant en foyer, celles habitant une caravane et enfin celles se trouvant dans d'autres cas non répertoriés en tant que tels dans la nomenclature de l'Adie.

Le tableau comparatif ci-dessous résume l'ensemble des changements apportés au calcul du score d'exclusion sociale.

Score d'exclusion sociale - Ancienne méthode	Score d'exclusion sociale - Nouvelle méthode
Score par classe d'âge 0 : '28-47 ans' 1 : '23-27 et 48-57 ans' 2 : '18-22 et plus de 58 ans'	Score Âge 0 : '30-49 ans' 1 : '18-29 ans' et 50 ans et plus'
Score par zone d'habitation 0 : 'Zone urbaine' 1 : 'Zone rurale' 2 : 'Politique de la ville' 3 : 'Itinérant'	Score Territoires 0 : 'Territoire non fragile' (incluant les AFR non QPV et non ZRR) 1 : 'Territoire fragile (QPV, ZFU-TE, ZRR)' ou 'Itinérant'
Score par sexe 0 : 'Homme' 1 : 'Femme' 2 : 'Femme seule'	Score Foyer 0 : 'Tous foyers hors monoparentaux' 1 : 'Seul(e) avec enfants(s)'
Score par niveau de formation 0 : 'Études après le bac' 1 : 'Diplôme technique et/ou jusqu'au bac' 2 : 'Sait lire, écrire et compter' 3 : 'Illettré'	Score Formation 0 : 'Études après le bac' 0,5 : 'Diplôme technique et/ou jusqu'au bac' 1 : 'Sait lire, écrire et compter' ou 'Illettré'
Score par nationalité 0 : 'Français', incluant résidents Dom Tom nés Dom Tom 1 : 'Européen' 2 : 'Français né à l'étranger ou (né Dom Tom et résident France métropolitaine) 3 : 'Autre nationalité'	Score Origine 0 : Nés en France (OM compris), hors GDV 1 : Nés à l'étranger + GDV
	Score Chômage 0 : 'En emploi' (incluant les inactifs) 1 : 'Au chômage'
	Score Statut d'occupation du logement 0 : 'Propriétaires' 0,5 : 'Locataires' 1 : 'Locataires gratuits' + 'Caravane' + 'Foyer' + 'Autres'

- **Score d'exclusion financière**

- Score Solde disponible par personne

La tranche monétaire supérieure a été revue pour tenir compte de l'inflation cumulée et le nombre de tranches passe de quatre à trois.

- Score Minima sociaux

Il ne change pas, hormis le fait qu'il est acté que le poste « Autres revenus sociaux », essentiellement composé d'allocations familiales, ne doit pas être intégré dans les minima sociaux.

- Score Épargne

En dehors d'une nouvelle appellation, Score Capacité d'épargne, et du passage au nouveau mode de scoring des différentes modalités, ce score ne connaît pas de modification.

— Score Exclusion bancaire

Aucun changement.

— Score Revenus salariaux

Aucun changement.

— Score Revenus du conjoint

Une modalité supplémentaire est ajoutée afin de faire apparaître la distinction entre les situation où l'absence de revenus du conjoint traduit l'absence de conjoint et celles où le conjoint est dépourvu de revenus.

— Score Endettement

Aucun changement.

Pour résumer, les modifications apportées au calcul du score d'exclusion financière figurent dans le tableau ci-après.

Score d'exclusion financière - Ancienne méthode	Score d'exclusion financière - Nouvelle méthode
Score du solde disponible par personne	Score Solde disponible par personne
0 : 'Plus de 450 euros'	0 : 'Supérieur à 500 euros'
1 : '300-450 euros'	0,5 : 'Supérieur à 150 euros et inférieur ou égal à 500 euros'
2 : '150-300 euros'	1 : 'Inférieur ou égal à 150 euros'
3 : 'Solde inférieur à 150 euros'	
Minima sociaux	Score Minima sociaux
0 : 'Non bénéficiaire de minima sociaux'	0 : 'Non bénéficiaire de minima sociaux'
1 : 'Bénéficiaire de minima sociaux'	1 : 'Bénéficiaire de minima sociaux' (<i>hors "autres revenus sociaux"</i>)
Capacité d'épargne	Score Capacité d'épargne
0 : 'Régulièrement'	0 : 'Régulièrement'
1 : 'Ponctuellement'	0,5 : 'Ponctuellement'
2 : 'Non'	1 : 'Non'
Score d'exclusion bancaire	Score Exclusion bancaire
0 : 'RAS'	0 : 'RAS'
1 : 'Interdit bancaire.'	1 : 'Interdit bancaire.'
Score Revenus salariaux	Score Revenus salariaux
0 : 'Revenus salariaux'	0 : 'Revenus salariaux'
1 : 'Pas de revenus salariaux'	1 : 'Pas de revenus salariaux'
Score revenus conjoint	Score Revenus du conjoint
0 : 'Revenus du conjoint'	0 : 'A un conjoint pourvu de revenus'
1 : 'Pas de revenus du conjoint'	0,5 : 'N'a pas de conjoint'
	1 : 'A un conjoint dépourvu de revenus'
Score sur l'endettement	Score Endettement
0 : 'Pas endetté'	0 : 'Pas endetté'
1 : 'Endettement'	1 : 'Endettement'

II.3. Traitement et détail des indicateurs

Les traitements statistiques – calcul des scores globaux et par variables d’analyse, tris croisés sur les variables constitutives – ont été effectués à partir d’une base clients, issue d’une extraction de l’ensemble de la production 2017 dans le système d’information de l’Adie. Cette base inclut donc, à l’instar des années précédentes, les clients faisant l’objet d’un renouvellement de prêt et ceux bénéficiaires d’un MCEs (Microcrédit Pour l’Emploi salarié). Elle comprend également l’ensemble des nouveaux souscripteurs de microassurance, qu’ils aient réglé leur prime directement ou qu’ils aient contracté un MCA (microcrédit assurance).

Les indicateurs entrant dans la construction des scores (0 = moins exclu)

Indicateurs d'exclusion sociale	Indicateurs d'exclusion financière
"Score Âge"	"Score Solde disponible par pers"
0 : '30-49 ans'	0 : 'Solde supérieur à 500 euros'
1 : '18-29 et plus de 49 ans'	0,5 : 'Solde supérieur à 150 euros et inférieur ou égal à 500 euros'
"Score Territoire"	1 : 'Solde inférieur ou égal à 150 euros'
0 : 'Territoires non fragiles'	"Score Minima sociaux"
1 : 'Territoires fragiles (QPV, ZFU-TE, ZRR) + 'Itinérants' (GDV non sédentarisés)	0 : 'Non bénéficiaires de minima sociaux'
"Score Foyer"	1 : 'Bénéficiaires de minima sociaux' (hors "Autres revenus sociaux")
0 : 'Tous foyers hors monoparentaux'	"Score Capacité d'épargne"
1 : ' Foyers monoparentaux'	0 : 'Régulièrement'
"Score Origine"	0,5 : 'Ponctuellement'
0 : 'Nés en France (outremer compris)', hors Gens du voyage	1 : 'Non'
1 : 'Nés hors de France' + 'Gens du voyage'	"Score Exclusion bancaire"
"Score Formation"	0 : 'RAS'
0 : 'Études après le bac'	1 : 'Interdits bancaires'
0,5 : 'Diplôme technique et/ou jusqu'au bac'	"Score revenus salariaux"
1 : 'Savent lire, écrire et compter' + 'Illétrés'	0 : 'Revenus salariaux'
"Score Chômage"	1 : 'Pas de revenus salariaux'
0 : 'En emploi (incluant les inactifs)'	"Score revenus conjoint"
1 : 'Au chômage'	0 : 'Ont un conjoint pourvu de revenus'
"Score Statut d'occupation du logement"	0,5 : 'N'ont pas de conjoint'
0 : 'Propriétaires'	1 : 'Ont un conjoint dépourvu de revenus'
0,5 : 'Locataires'	"Score Endettement"
1 : 'Locataires gratuits' + 'Caravane' + 'Foyer' + 'Autres'	0 : 'Non endettés'
	1 : 'Endettés'

Note – Les bases numériques indiquées pour les tableaux et graphes peuvent légèrement différer du nombre effectif de clients financés durant l'année. En effet, la base ayant servi à effectuer les traitements a fait l'objet d'un travail d'apurement, correspondant à l'élimination de lignes d'enregistrements comportant des données manquantes car non renseignées à l'instruction.

SYNTHÈSE

⇒ **Quelle que soit la méthode de mesure, le score d'exclusion augmente légèrement au terme d'une année de croissance de l'activité**

Les scores 2017 ont été calculés tant selon la méthode précédente de calcul qu'au moyen de la nouvelle. De même, les scores 2016 ont été recalculés avec la nouvelle méthode. Le score global d'exclusion s'établit à 5,90 au terme de l'exercice 2017 vs 5,86 pour ce qui concerne 2016. L'ancienne méthode confirme ce résultat : 9,09 en 2017 vs 9,02 en 2016. Ce résultat doit s'apprécier à la lumière d'une année 2017 en progression de 9% par rapport à 2016 en termes de volume d'activité. On notera cependant que cette progression est inférieure à celle de 2016 (+13%) et surtout que la croissance des microcrédits ProPulse connaît un ralentissement notable : +4% (vs +24% en 2016 et +16% en 2015)

Cette évolution du score global résulte d'évolutions différenciées de ses deux composantes : l'exclusion sociale est en légère hausse (+0,06 point), tandis que l'exclusion financière est quasi-stable (-0,02 point). Le poids respectif de chacune de ces deux composantes est strictement conservé, la composante financière représentant 55% du score général (57% dans la méthode précédente)

⇒ **La légère croissance du score est globalement sous-tendue par un maintien des performances de ciblage**

La légère augmentation du score d'exclusion sociale en 2016 résulte en grande partie d'un phénomène exogène, le redécoupage des ZRR ayant favorisé une croissance non négligeable du score Territoires, de plus forte amplitude que la diminution du score Chômage. Pour ce qui concerne le score d'exclusion financière, sa stabilité s'attribue à celle de l'ensemble de ses composantes.

⇒ **En matière d'exclusion, les grandes familles de produits restent caractérisées par des profils spécifiques**

- Majoritaires au sein de la production de l'Adie, les microcrédits professionnels hors ProPulse et hors groupes s'éloignent cette année quelque peu de la moyenne, du point de vue des scores d'exclusion. À l'instar des exercices précédents, le niveau d'exclusion sociale est comparable à la moyenne générale ; cependant, le niveau d'exclusion financière devient plus nettement supérieur à cette moyenne qu'auparavant.
- Pour ce qui est des microcrédits ProPulse, ils touchent toujours des créateurs dont le degré d'exclusion est inférieur à la moyenne de l'Adie. En revanche, si la différence constatée était précédemment plus sensible au plan de la composante financière du score qu'à celui de sa composante sociale, ce n'est plus le cas avec la nouvelle méthode ; ainsi en 2017, l'écart est pratiquement le même pour le score social que pour le score financier.
- Les microcrédits professionnels de groupe touchent les clients les plus exclus et le constat se vérifie à nouveau avec le changement de méthode de calcul. Cette exclusion reste avant tout sociale, le score s'établissant à un niveau supérieur de près d'un point à celui de la moyenne globale. La composante financière, qui se situait généralement à un niveau inférieur à la moyenne, devient légèrement supérieure.
- La microassurance est marquée, comme les années passées, par un public témoignant d'un degré élevé d'exclusion financière. Le changement de méthode et, probablement, la part croissante des MCA produisent un résultat différent des années précédentes en matière d'exclusion sociale : elle était proche de la moyenne, elle lui est supérieure en 2017. De façon plus détaillée, pour chacun des deux modes de souscription:
 - souscripteurs via MCA : score d'exclusion sociale et score d'exclusion financière supérieurs à la moyenne, contribuant fortement au niveau atteint pour la microassurance au global ;
 - souscripteurs en paiement direct : score d'exclusion sociale très proche de la moyenne et score d'exclusion financière inférieur à la moyenne, à laquelle il était auparavant équivalent.
- Depuis le lancement de ProPulse, on observait une tendance à l'augmentation progressive du niveau d'exclusion associé aux prêts d'honneur, par effet de substitution. Si cette tendance a marqué une pause en 2016, elle est à nouveau confirmée en 2017 avec la nouvelle méthode de calcul. Pour la première fois, le score des PH rejoint la moyenne, du fait de l'évolution de ses deux composantes vers un niveau plus élevé d'exclusion que les années précédentes.

- Les avances remboursables NACRE (toutefois en faible nombre en 2017) ne concernent plus, cette année, des porteurs de projets caractérisés par un degré d'exclusion inférieur à la moyenne de l'Adie. Le niveau d'exclusion sociale devient légèrement supérieur à la moyenne et l'exclusion financière, s'accroissant encore plus nettement qu'en 2016, atteint un niveau largement supérieur à la moyenne.
- Enfin, l'adoption de la nouvelle méthode de calcul n'amène pas de changements fondamentaux quant aux résultats du MCES, dont le public ne s'éloigne guère de la moyenne de l'association en matière d'exclusion. Néanmoins, on relèvera que le degré d'exclusion sociale se situe cette fois un peu au-dessus de la moyenne globale et qu'à l'inverse l'exclusion financière est assez nettement en-deçà, alors qu'elle en était proche l'année précédente.

⇒ Excepté le MCES, le niveau d'exclusion des clients « renouvelés » se maintient à un niveau supérieur à la moyenne

Ce constat, qui incluait auparavant les clients renouvelés du MCES, était réitéré à l'issue de chaque exercice. Son explication tient en partie au lien entre exclusion et persistance du non accès au crédit bancaire. Avec la méthode de calcul précédente, les différentiels de niveaux d'exclusion se révélaient plus accusés pour la composante sociale du score global qui était la plus susceptible de subsister au cours du temps. La refonte du mode de calcul ayant conduit à éliminer les critères les plus déterministes, ce phénomène joue moins.

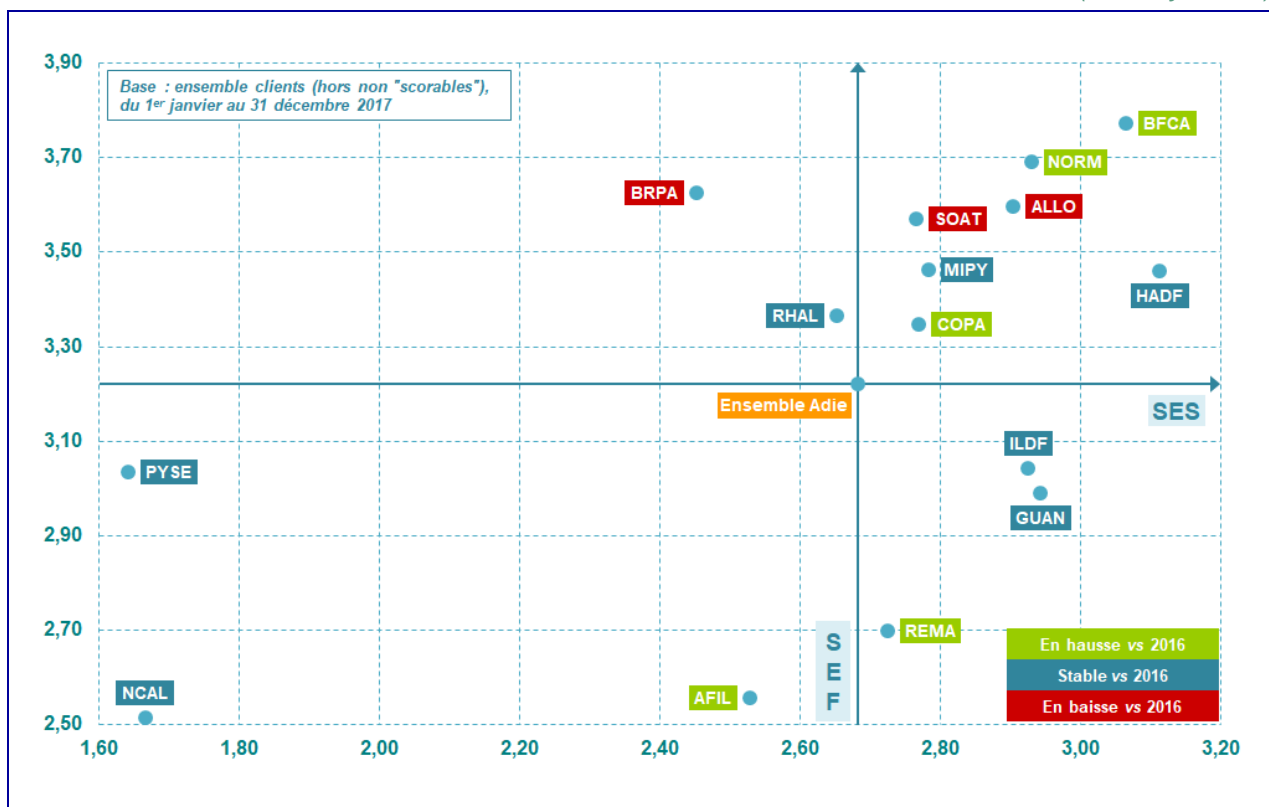
En 2017, les nouveaux clients du microcrédit professionnel s'avèrent pour la première fois plus exclus que la moyenne avec un différentiel équivalent pour la composante sociale et la composante financière du calcul. Les clients du MCES ayant fait l'objet d'un renouvellement de prêt se situent à un niveau proche de la moyenne. Les renouvellements de prêt destinés à financer une création concernent toujours le segment de clientèle le plus exclus, tant au plan social qu'au plan financier.

➔ Positionnement des Directions régionales par rapport à la moyenne nationale

Outre le mapping ci-dessous, on trouvera dans la suite de ce rapport des éléments d'explication, critère par critère (donc pour chacune des 14 variables utilisées dans le calcul), concernant les positionnements respectifs des différentes régions.

Mapping des scores d'exclusion par régions en 2017

(en moyennes)



Base : ensemble des clients financés par l'Adie entre janvier et décembre 2017 (20 208)

Source : Adie – janvier 2018

Le positionnement de chacune des Directions régionales de l'Adie est représenté ci-dessus sous la forme d'un mapping, dont le centre du repère est constitué de la moyenne globale de l'association pour les deux composantes du score : l'exclusion sociale et l'exclusion financière.

Les Directions régionales sont représentées sous différentes couleurs, permettant de visualiser le sens de leur évolution par comparaison avec 2016. De façon à ce que ces évolutions (en hausse / en baisse / stable) soient constatées à méthode constante, les comparaisons ont été effectuées sur la base d'un recalcul des scores 2016 selon la nouvelle méthode.

ANALYSE

CHAPITRE 1

Évolution des scores d'exclusion entre 2013 et 2017

I. LES SCORES

I.1. L'activité de l'Adie en 2017

En 2017, la production en volume est en croissance (+9%) par comparaison au nombre de prêts consentis l'année précédente : près de 21 600 microcrédits hors microassurance ont été octroyés, dont 16 615 microcrédits professionnels ayant permis le financement, en création ou en développement, de 14 926 entreprises. Pour la première fois depuis trois ans, la croissance des prêts ProPulse (compris entre 6 000 € et 10 000 €) se révèle inférieure à la moyenne : +4% (vs +24% en 2016 et +16% en 2015).

Le rythme de croissance oppose un premier semestre difficile, hormis le mois de janvier, ayant donné lieu à une série de mesures destinées à dynamiser le nombre de contacts, à un second semestre très dynamique. Le mois d'octobre notamment se caractérise par une augmentation de plus de 50% de la production par rapport à celle du même mois de l'année précédente.

Évolution mensuelle de la production de microcrédits (professionnels et personnels, hors microcrédits assurance) entre 2016 et 2017

Mois	2016	2017	Évolution
janvier	1 066	1 317	24%
février	1 712	1 693	-1%
mars	2 080	2 061	-1%
avril	2 046	1 875	-8%
mai	1 631	1 631	0%
juin	1 927	1 804	-6%
juillet	1 639	1 900	16%
août	1 391	1 591	14%
septembre	1 472	1 558	6%
octobre	1 370	2 070	51%
novembre	1 636	2 007	23%
décembre	1 891	2 075	10%
TOTAL	19 861	21 582	9%

Source : Adie – janvier 2018

I.2. Les scores globaux

De façon à préserver la comparabilité des données sur les cinq dernières années, les scores 2017 ont également été calculés selon la méthode précédente

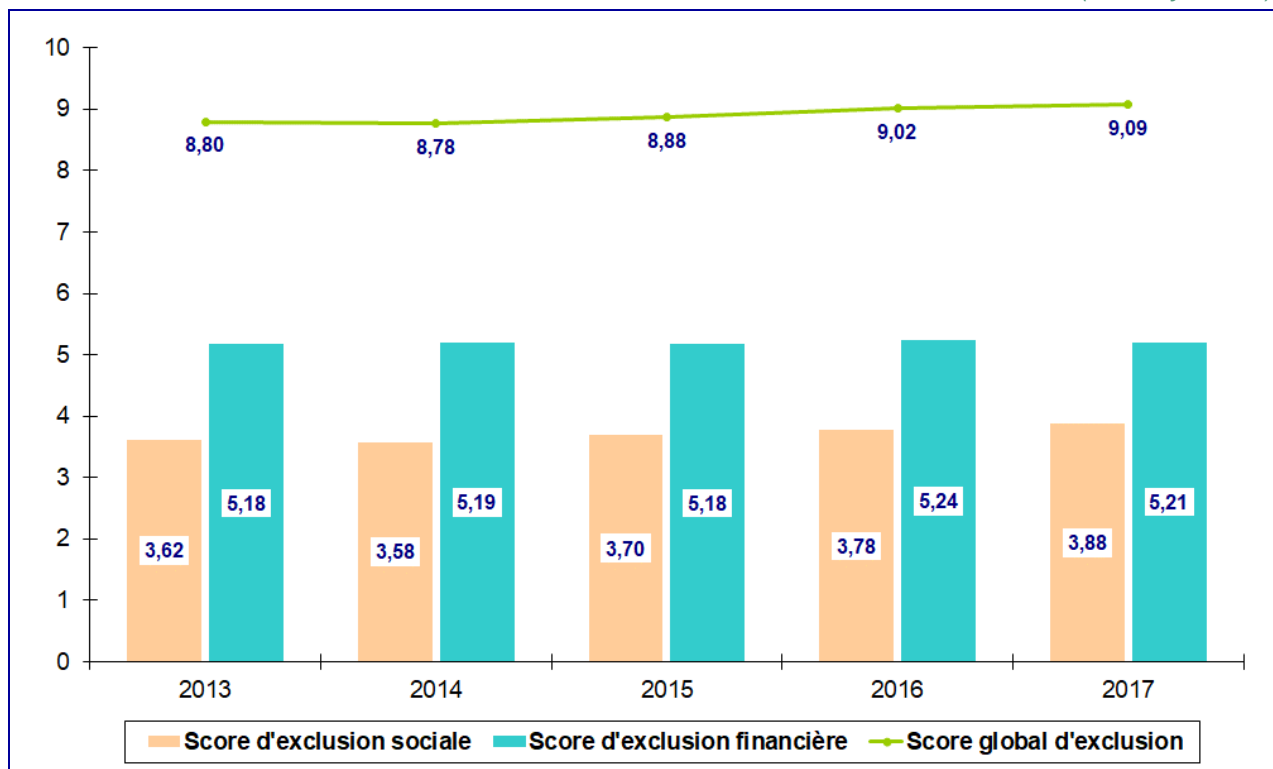
Pour rappel, la composante sociale du score d'exclusion est calculée depuis l'exercice 2015 sur la base du nouveau découpage des zones politique de la ville, lequel a pour conséquence d'augmenter le niveau du score, les zones classées depuis 2015 en QPV (Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) se révélant plus en phase avec les implantations urbaines de l'Adie que les zones précédemment prises en compte pour la géographie de la politique de la ville.

I.2.1. Ancienne méthode de calcul

Le score global (exclusion sociale + exclusion financière) s'élevait à 9,02 en 2016, il atteint la valeur de 9,09 pour l'année 2017. Cette stabilité témoigne d'un exercice 2017 en croissance sans que soit altérée la capacité de l'association à toucher son public cible

Évolution des scores d'exclusion de 2013 à 2017 (ancienne méthode de calcul, scores calculés selon le découpage QPV à partir de 2015)

(en moyennes)



Bases : ensemble des clients financés par l'Adie entre janvier et décembre 2013 (13 821), entre janvier et décembre 2014 (15 529), entre janvier et décembre 2015 (16 745), entre janvier et décembre 2016 (18 011), entre janvier et décembre 2017 (19 076)

Source : Adie – janvier 2018

Note : en raison des arrondis, le score global n'est pas toujours exactement égal à la somme de ses deux composantes.

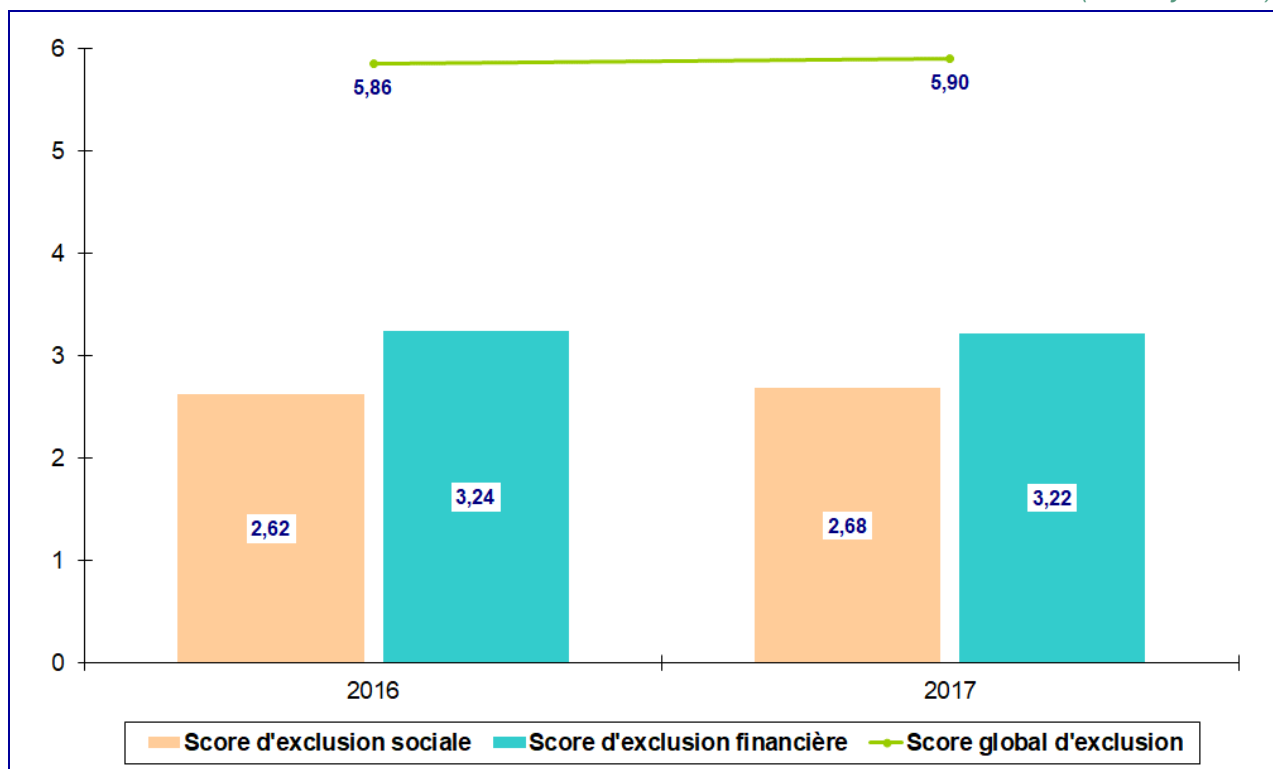
Jusqu'à 2014 incluse, l'évolution des scores révélait une légère tendance à l'accroissement du poids de la composante financière : le score d'exclusion financière, dont le niveau augmente continûment entre 2010 et 2014, représentait ainsi 59% de la valeur du score global en 2013 et en 2014 vs 56% en 2009 et en 2010 (57% en 2011, 58% en 2012).

En 2015, l'introduction du zonage en QPV a eu pour effet d'accroître le score d'exclusion sociale et s'est donc traduite par une légère diminution du poids relatif de la composante financière (58% en 2015 et en 2016, sachant qu'un maintien du découpage en ZUS aurait eu pour conséquence de conserver à l'identique les poids respectifs des deux composantes).

Pour 2017, à calcul comparable avec les deux années précédentes, les poids relatifs des deux composantes se maintiennent : 43% pour l'exclusion sociale, 57% pour l'exclusion financière.

I.2.2. Nouvelle méthode de calculÉvolution des scores d'exclusion de 2016 à 2017
(nouvelle méthode de calcul)

(en moyennes)



Bases : ensemble des clients financés par l'Adie entre janvier et décembre 2016 (18 011),
entre janvier et décembre 2017 (20 208)

Source : Adie – janvier 2018

L'évolution connue par les scores selon la nouvelle méthode de calcul s'avère en ligne avec la précédente et en confirme les conclusions. On constate notamment que la variation par composante – légère augmentation du score d'exclusion sociale et très légère baisse du score d'exclusion financière – est la même d'une méthode de calcul à l'autre.

II. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES SCORES PAR CELLE DE LEURS COMPOSANTES

II.1. Les composantes du score d'exclusion sociale

II.1.1. L'évolution globale du score

Le score d'exclusion sociale, augmente légèrement en 2017 (+0,06 point) ; calculé selon la méthode précédente, il croît de 0,1 point..

Évolution du score d'exclusion sociale entre 2016 et 2017 (nouvelle méthode de calcul)

Année	Effectifs	Score d'exclusion sociale (en moyennes)
2016	18 011	2,62
2017	20 208	2,68

Source : Adie – janvier 2018

II.1.2. Facteurs explicatifs de l'évolution du score d'exclusion sociale

- **La structure du foyer**

En 2017, la part des foyers monoparentaux au sein de la clientèle de l'Adie est en légère augmentation : +1,1 point.

Répartition des clients selon la structure du foyer entre 2016 et 2017

STRUCTURE DU FOYER	Score associé	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
Tous types de foyers, hors monoparentaux	0	83,4	82,3
Foyers monoparentaux	1	16,6	17,7
TOTAL		100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

Le critère structure du foyer contribue faiblement à expliquer la légère hausse du score d'exclusion sociale.

- **L'âge**

Depuis 2009, la structure par tranches d'âge de la clientèle de l'Adie se révèle plutôt stable. On note cependant une légère tendance à la régression de la part des jeunes (18-27 ans : -1,1 point en 2013, -1,4 point en 2014, -0,7 point en 2015 mais +1,1 point en 2016). En 2017, sur la tranche 18-29 ans retenue par la nouvelle méthode, c'est une nouvelle baisse qui est enregistrée : -1,8 point. Elle est sans influence sur le score puisque parallèlement, la proportion de seniors s'accroît de 1,9 point

Répartition des clients par âge entre 2016 et 2017

ÂGE	Score associé	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
18-29 ans	1	24,4	22,6
30-49 ans	0	56,4	57,0
50 ans et plus	1	18,6	20,5
TOTAL		100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

En 2017, la structure d'âge des clients financés ne contribue pas à une évolution du score d'exclusion sociale, la baisse de la part des jeunes étant compensée par l'augmentation de celle des seniors.

- **L'origine**

La part des clients nés hors de France et des gens du voyage est rigoureusement stable en 2017 par comparaison à l'exercice précédent.

Pour ce qui concerne les gens du voyage, leur part s'établissait à 8,7% en 2016 et 8,3% en 2017. On constate habituellement que leur niveau d'exclusion sociale et financière, qu'ils soient ou non sédentarisés, est nettement supérieur à la moyenne, ce qui se vérifie à nouveau en 2017 : 8,32, une valeur résultant d'un double phénomène d'exclusion :

- exclusion sociale : 4,06, soit un niveau supérieur de 1,38 point à celui de la moyenne des clients de l'Adie (2,68), lié toutefois en grande partie à un effet de méthode : les gens du voyage se voient affecter le score maximum (1) pour la variable *origine*, de même que pour la variable *territoires* lorsqu'ils ne sont pas sédentarisés ;
- et surtout exclusion financière : 4,26, vs 3,22 en moyenne nationale.

Répartition des clients par origine entre 2016 et 2017

ORIGINE	Score associé	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
Nés en France (outremer compris, hors Gens du voyage)	0	65,1	65,0
Nés hors de France + Gens du voyage	1	34,9	35,0
TOTAL		100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

L'indicateur Origine ne concourt pas à l'évolution globale du score d'exclusion sociale en 2017.

- **Le niveau de formation**

Depuis neuf ans, la structure de la clientèle de l'Adie par niveaux de formation fait preuve d'une grande stabilité, à nouveau confirmée en 2017. On retiendra néanmoins que, dans une perspective de moyen terme, la part des illettrés tend à baisser lentement mais régulièrement, perdant 3,4 points de 2010 (7,1%) à 2017 (3,7%).

Répartition des clients par niveaux de formation entre 2013 et 2017

NIVEAU DE FORMATION	Score associé	2013 (13 821) %	2014 (15 529) %	2015 (16 745) %	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
Études après le bac	0	18,8	18,4	18,0	18,3	18,3
Diplôme technique et/ou jusqu'au bac	0,5	53,5	54,1	54,3	54,7	55,3
Savent lire, écrire et compter + Illettrés	1	27,7	27,4	27,7	27,0	26,4
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

La structure de la clientèle de l'association par niveaux de formation ne concourt pas à une modification du niveau d'exclusion sociale en 2017.

- **Le territoire**

Notes – 1) Pour l'outremer, en raison d'une inadéquation entre les exigences du SIG Politique de la Ville concernant le formatage des adresses et la réalité du libellé de ces adresses, la géolocalisation informatique des zones politique de la ville ultramarines reste imparfaite, conduisant jusqu'en 2015 à une possible sous estimation de l'activité de l'Adie en zones classées politique de la ville. Depuis 2016, la codification par géolocalisation fait l'objet d'une complétion manuelle. Pour 2017, cette procédure a permis de renseigner la quasi intégralité de la base.

2) Par ailleurs, l'année 2015 a vu un profond réaménagement du zonage géographique de la Politique de la Ville. On trouvait, dans l'ancien découpage : 2 492 CUCS dont 751 ZUS ; parmi ces ZUS, 416 étaient des ZRU et 100 des ZFU. Le nouveau découpage a donné lieu à 1 436 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) constitués sur un critère unique, la concentration de population à bas revenus. À ces QPV il faut ajouter les 100 ZFU (Zones Franches urbaines) qu'il a été finalement décidé de maintenir sous l'appellation ZFU - Territoires entrepreneurs.

Répartition des clients par territoires entre 2016 et 2017

TERRITOIRE	Score associé	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
Territoires non fragiles	0	74,2	64,8
Territoires fragiles (QPV, ZFU-TE, ZRR) + Itinérants	1	25,8	35,2
TOTAL		100,0	100,0

(*) Jusqu'en 2015 inclus, la part des ZPV était nettement mieux renseignée pour les DR métropolitaines. Une partie de l'activité des DR d'outremer en zones urbaines, qu'elles soient ou non classées "politique de la ville", était codée sous le poste "Zones urbaines". Le codage outremer s'améliore en 2016 et très nettement en 2017.

(**) La notion de terre coutumière correspond à des zones spécifiques à la Nouvelle Calédonie.

Source : Adie – janvier 2018

- La croissance de la part des territoires fragiles s'explique essentiellement par celle des ZRR (9,3% en 2016, 17,3% en 2017), majoritairement imputable à une révision générale du classement ZRR publiée en mars 2017

La nouvelle liste des communes classées en ZRR (qui leur permet de décider d'exonérer les entreprises de CFE) remplace celle du 30 juillet 2014. Elle est entrée en vigueur au 1er juillet 2017 et comprend beaucoup de changements, en communes sortantes et en communes entrantes.

Cette liste est issue d'une loi de finances rectificative de 2015 qui a profondément modifié les critères de classement. Auparavant, les communes pouvaient être classées en ZRR selon un critère de densité de population qui ne faisait pas l'unanimité. Dans un but de simplification, le législateur a décidé que les critères ne seraient plus examinés à l'échelle communale mais intercommunale : toutes les communes appartenant à un EPCI répondant aux critères seront désormais classées en ZRR. Ces EPCI doivent répondre à au moins un des trois critères suivants : déclin de la population, déclin de la population active, forte proportion d'emplois agricoles.

Le schéma intercommunal devant être profondément modifié au 1er janvier 2017, ceci explique que la nouvelle liste n'ait pris effet qu'à partir du moment où la carte intercommunale s'est trouvée stabilisée.

- La part des zones classées en politique de la ville (QPV et ZFU-TE) s'accroît d'un point, passant de 18,2% en 2016 à 19,2% en 2017. La comparaison est toutefois rendue difficile par la nette amélioration du renseignement de la base en 2017. À noter que ces pourcentages sont calculés sur une base intégrant l'ensemble des clients de l'Adie, y compris donc la Nouvelle-Calédonie de laquelle le dispositif politique de la ville est absent.
- Concernant les itinérants, leur part au sein de la clientèle de l'association régressait régulièrement depuis 2012, elle s'est un peu redressée en 2016 (4,1%) mais baisse à nouveau en 2017 : 3,4% pour retrouver le niveau atteint en 2014 (3,2%).

La forte croissance de la part des clients issus des communes classées en ZRR, elle-même consécutive à la révision de la liste de ces communes à l'échelle nationale, explique pour l'essentiel le léger accroissement du score d'exclusion sociale.

- **La situation vis-à-vis de l'emploi**

Entre 2016 et 2017, la part des demandeurs d'emploi au sein de la clientèle de l'Adie décroît de 3,5 points.

Répartition des clients au regard de leur situation vis-à-vis de l'emploi entre 2016 et 2017

SITUATION VIS-À-VIS DE L'EMPLOI	Score associé	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
En emploi (inactifs compris)	0	67,4	70,9
Au chômage	1	32,6	29,1
TOTAL		100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

Le nouveau critère de situation vis-à-vis de l'emploi évolue dans le sens d'une baisse du score d'exclusion sociale. Néanmoins, cette évolution n'est pas assez accusée pour compenser les effets de structure de clientèle jouant en sens inverse.

- **Le statut d'occupation du logement**

La distinction entre propriétaires, locataires et formes plus précaires de logement révèle une distribution identique entre 2016 et 2017.

Répartition des clients par statut d'occupation du logement entre 2016 et 2017

STATUT D'OCCUPATION DU LOGEMENT	Score associé	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
Propriétaires	0	19,6	19,1
Locataires	0,5	52,9	53,2
Locataires gratuits / Caravane / Foyer / Autres	1	27,5	27,7
TOTAL		100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

Le statut d'occupation du logement n'a pas d'influence sur l'évolution du score d'exclusion sociale en 2017.

Conclusion sur les composantes du score d'exclusion sociale

Au total, le léger accroissement du score en 2017 résulte de la croissance du score Territoires, en grande partie liée au nouveau découpage des ZRR, que ne contrebalance que partiellement la diminution du score Chômage.

II.2. Les composantes du score d'exclusion financière

II.2.1. L'évolution globale du score

En 2017, le score d'exclusion financière reste stable par comparaison à la valeur atteinte en 2016. Le même constat peut être fait au moyen de la précédente méthode de calcul (-0.03 point).

Évolution du score d'exclusion financière entre 2016 et 2017 (nouvelle méthode de calcul)

Année	Effectifs	Score d'exclusion sociale (en moyennes)
2016	18 011	3,24
2017	20 208	3,22

Source : Adie – janvier 2018

II.2.2. Facteurs explicatifs de l'évolution du score d'exclusion financière

- **La situation bancaire**

Depuis 2011, la part des interdits bancaires tendait à baisser de façon peu marquée mais régulière, de telle sorte qu'elle était passée de 20% à 15% entre 2011 et 2016. Cette tendance s'interrompt en 2017 (+0,9 point).

Répartition des clients par situation bancaire entre 2013 et 2017

SITUATION BANCAIRE	Score associé	2013 (13 821) %	2014 (15 529) %	2015 (16 745) %	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
RAS	0	82,4	83,5	84,5	85,3	84,4
Interdits bancaires	1	17,6	16,5	15,5	14,7	15,6
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

On trouvera ci-dessous la répartition des différents cas de figure dans lesquels se trouvent les clients de l'Adie en situation d'interdiction bancaire.

Détail de l'exclusion bancaire pour les productions 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017

FORMES D'EXCLUSION BANCAIRE	2013 (13 821) %	2014 (15 529) %	2015 (16 745) %	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
FCC	5,3	4,5	4,1	3,8	3,9
FICP	6,0	5,9	5,4	5,0	4,9
FCC+FICP	2,9	2,5	2,1	1,7	1,9
FICP+Surendettement	2,7	3,0	3,2	3,4	4,1
FCC+FICP+Surendettement	0,7	0,6	0,7	0,8	0,7
RAS (<i>aucun fichage bancaire</i>)	82,4	83,5	84,5	85,3	84,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

Depuis plusieurs années, les deux situations « d'interdiction » majoritaires étaient l'inscription au FCC ou au FICP seuls¹. Toutefois, on observe à partir de 2013 un accroissement des cas de surendettement, : 4,8% en 2017, avec une croissance de 0.7 point du poste FICP+Surendettement, vs 4,2% en 2016 et 3,4% 4 ans plus tôt.

Parallèlement, la part du poste FCC+FICP ayant tendance à diminuer, la conjonction de différents types de difficultés bancaires reste stable aux alentours de 6 à 7%

En 2016, la faible hausse de la part des "interdits bancaires" est insuffisamment marquée pour peser sur l'évolution du score d'exclusion financière.

• L'endettement

En 2013 la proportion de clients endettés avait décrû (-2 points), elle reste stable en 2014, diminue à nouveau légèrement en 2015 (-1,2 point) et conserve la même valeur en 2016 et en 2017. Au total, elle a baissé de 1,5 points en 4 ans.

Répartition des clients endettés et non endettés entre 2013 et 2017

ENDETTEMENT	Score associé	2013 (13 821) %	2014 (15 529) %	2015 (16 745) %	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
Non endettés	0	65,8	66,2	67,4	67,3	67,3
Endettés	1	34,2	33,8	32,6	32,7	32,7
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

Le maintien au même niveau de la proportion de clients endettés au sein de la production 2017 ne concourt pas à l'évolution du score d'exclusion financière.

¹ Pour rappel :

- le FCC est un fichier géré par la Banque de France, répertoriant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques ;
- le FICP est un fichier géré par la Banque de France, répertoriant les incidents de paiements ou une demande de dossier de surendettement effectuée par un particulier.

- **Le solde disponible par personne**

Avec la précédente méthode de calcul, il avait été mis en lumière que la tranche la moins démunie, en termes de reste à vivre¹, des clients de l'association a vu son poids diminuer depuis 2012. Parallèlement, la part cumulée des tranches « intermédiaires » ("300-450 euros" et "150-300 euros") est restée globalement stable entre 2012 et 2016. Quant aux clients les plus démunis ("moins de 150 euros"), leur proportion s'est sensiblement et continûment accrue entre 2012 et 2015 (+8,1 points).

Au total, entre 2011 et 2016, l'augmentation continue et assez régulière de la proportion de clients disposant d'un solde par personne inférieur à 300 euros a été notable : de 41,7% en 2011 à 57,7% en 2016.

L'exercice 2017 ne confirme pas cette tendance, avec une hausse de 1 point de la part des clients vivant dans un foyer où le solde disponible *per capita* est supérieur à 500 € et une légère diminution (-0,8 point) de la part des plus démunis (solde inférieur à 150 €).

Répartition des clients par solde disponible par personne entre 2016 et 2017

SOLDE DISPONIBLE PAR PERSONNE	Score associé	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
Plus de 500 euros	0	23,6	24,6
151-500 euros	0,5	43,1	42,9
150 euros et moins	1	33,3	32,5
TOTAL		100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

En 2017, la structure de la population financée selon le revenu disponible par personne indique une pause dans la tendance de moyen terme à la diminution du niveau moyen de ce revenu. Elle contribue ainsi à expliquer la stabilité du score d'exclusion financière.

¹ La notion de « solde disponible par personne » intègre non seulement les dépenses incompressibles (loyer, remboursements, primes d'assurance...) mais également les dépenses basiques de vie (alimentation, habillement, éducation...). Ce solde est établi, lors de l'instruction, sur la base d'une mise à plat détaillée du budget du ménage, l'objectif étant de contribuer à l'évaluation de la capacité de la personne à rembourser son prêt sans risquer une situation de surendettement. En toute rigueur, le solde disponible est donc plus un "reste à épargner" qu'un reste à vivre.

- **La capacité d'épargne**

Au cours des cinq dernières années, la structure (régulièrement / ponctuellement) de la capacité d'épargne des clients de l'Adie s'équilibre autour des mêmes poids, qu'il s'agisse d'une épargne régulière (un peu moins d'un quart des personnes financées) ou ponctuelle (environ un tiers des personnes financées).

Répartition des clients par capacité d'épargne entre 2013 et 2017

CAPACITÉ D'ÉPARGNE	Score associé	2013 (13 821) %	2014 (15 529) %	2015 (16 745) %	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
Régulièrement	0	22,8	23,3	23,2	23,3	22,1
Ponctuellement	0,5	34,1	32,7	33,6	33,8	33,7
Non	1	43,1	43,9	43,2	42,9	44,2
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

Pour 2017, l'indicateur "capacité d'épargne" reste identique à ce qu'il était les deux années précédentes et ne contribue donc pas à l'évolution du score d'exclusion financière.

- **Les minima sociaux**

Depuis 2010, la proportion d'allocataires de minima sociaux se maintient globalement au même niveau, soit un peu moins de la moitié de la clientèle de l'Adie, tous types de crédits confondus. L'interprétation de la baisse observée en 2016 puis en 2017 est délicate, l'année 2016 s'étant caractérisée par le remplacement du RSA activité par la prime d'activité, dispositif qui se substitue également à la prime pour l'emploi. À date, concernant la prime d'activité :

- elle n'est pas enregistrée dans le système d'information de l'Adie ;
- et n'a pas le statut de minimum social ; considérée comme un « complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes » par la DREES¹, celle-ci ne l'intègre pas dans la liste des prestations reconnues comme "minima sociaux".

¹ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, relevant de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux

Répartition des clients bénéficiaires et non bénéficiaires de minima sociaux entre 2013 et 2017

MINIMA SOCIAUX	Score associé	2013 (13 821) %	2014 (15 529) %	2015 (16 745) %	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
Non bénéficiaires de minima sociaux	0	59,9	60,0	60,8	63,0	63,8
Bénéficiaires de minima sociaux (hors "autres revenus sociaux")	1	40,1	40,0	39,2	37,0	36,2
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

La ventilation des bénéficiaires par revenus sociaux perçus montre la prédominance du RSA qui, d'une année sur l'autre, concerne environ une personne financée par l'Adie sur trois. Là encore, la baisse observable en 2016 (-2,1 points) puis en 2017 (-1,2 point) doit s'interpréter à la lumière de la disparition du RSA activité¹.

Concernant les prestations versées par Pôle Emploi, la part de l'ARE, globalement stable jusqu'à 2016 incluse, s'amointrit de 1,3 point en 2017 ; celle de l'ASS tend à diminuer depuis trois ans.

Le RST et le RNS croissent au rythme de l'activité de l'association en Polynésie.

Enfin, environ un client sur trois ne perçoit aucun revenu social, proportion en croissance lente et régulière au fil du temps : +2,5 points au cours des 4 dernières années.

¹ Au demeurant, ce dernier n'était en toute rigueur pas un minimum social ; il a néanmoins été considéré comme tel dans les statistiques de l'Adie, étant donnée l'impossibilité de distinguer entre attributaires du RSA socle seul, du RSA activité seul ou bien du couplage des deux composantes.

Détail des minima et revenus sociaux perçus : évolution de 2013 à 2017

REVENUS SOCIAUX	2013 (13 821) %	2014 (15 529) %	2015 (16 745) %	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
RSA	33,0	32,9	32,0	29,9	28,7
ASS	3,8	3,9	3,3	3,1	3,0
AAH	1,7	1,5	1,6	1,5	1,6
RST + RNS [Polynésie]	2,0	2,2	2,8	3,4	3,9
Autres revenus sociaux	8,0	7,9	7,8	9,0	10,0
ARE	19,9	19,0	19,6	19,9	18,6
Aucun revenu social	31,6	32,6	32,8	33,3	34,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

À noter que l'ARE est un revenu social mais pas un minimum social, et n'est donc pas comptabilisée dans les 36,2% du premier tableau. De même pour le RNS qui est le régime polynésien de prévoyance pour les non-salariés. Quant au RST, qui est également un régime de couverture sociale, on l'assimile à un minimum social du fait de son caractère de prestation sous condition de ressources.

La part des clients bénéficiaires de minima sociaux décroissant faiblement en 2017, la composante "minima sociaux" contribue à la stabilité du score d'exclusion financière.

- **Les revenus salariaux**

Depuis 2014, la proportion de clients bénéficiant de revenus salariaux au moment du financement tend à s'accroître : elle augmente de 1,4 point en 2014 pour se maintenir à un niveau proche en 2015 (+0,5 point) et croître à nouveau en 2016 (+1,5 point) et en 2017 (+1,8 point).

Au total, cette proportion, qui caractérise fortement les clients du MCES, connaît une hausse de plus de 5 points entre 2013 et 2017.

Répartition entre clients disposant / ne disposant pas
de revenus salariaux entre 2012 et 2016

REVENUS SALARIAUX	Score associé	2013 (13 821) %	2014 (15 529) %	2015 (16 745) %	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
Disposent de revenus salariaux	0	21,1	22,5	23,0	24,5	26,3
Ne disposent pas de revenus salariaux	1	78,9	77,5	77,0	75,5	73,7
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

En 2017, l'augmentation du poids des clients disposant de revenus salariaux n'est pas suffisamment marquée pour jouer dans le sens d'une baisse du score d'exclusion financière.

- **Les revenus du conjoint**

La part des clients de l'Adie dont le conjoint perçoit des revenus, salariaux ou non, est restée stable de 2013 à 2014 aux alentours de 32%. Elle a un peu fléchi en 2015 (-1,4 point) et plus nettement en 2016 (-2,3 points). Elle s'établit au même niveau en 2017.

Quant aux célibataires, leur poids s'accroît très légèrement (+1,3 point) en 2017.

**Répartition entre clients disposant / ne disposant pas
de revenus du conjoint dans leur ménage entre 2013 et 2017**

REVENUS DU CONJOINT	Score associé	2013 (13 821) %	2014 (15 529) %	2015 (16 745) %	2016 (18 011) %	2017 (20 208) %
Ont un conjoint pourvu de revenus	0	32,0	31,7	30,3	27,3	27,0
Sans conjoint	0,5				46,7	48,0
Ont un conjoint dépourvu de revenus	1	68,0	68,3	69,7	26,0	25,0
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Adie – janvier 2018

L'évolution constatée en 2017 au regard du critère revenus du conjoint n'influence aucunement le niveau du score d'exclusion financière.

Conclusion sur les composantes du score d'exclusion financière

Pour 2017, la stabilité du score s'explique par celle de l'ensemble de ses critères constitutifs.

CHAPITRE 2

Analyse des scores d'exclusion par grands critères

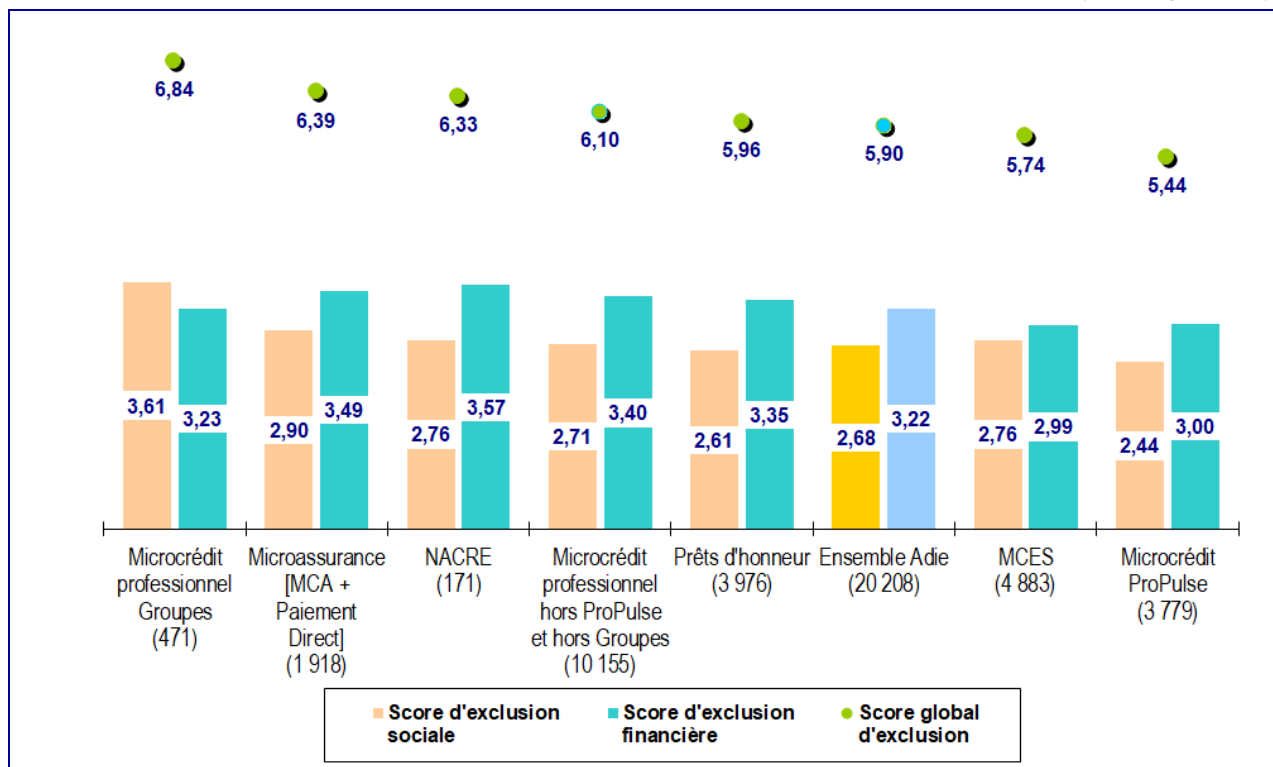
I. LES SCORES D'EXCLUSION PAR TYPES DE PRÊTS

D'une année sur l'autre, la répartition des scores par grandes familles de produits révèle des écarts de faible ampleur, hormis le cas spécifique des prêts de groupes.

Elle met également au jour des constantes, la hiérarchie des produits sur la base du score global étant peu modifiée tandis que chacun d'entre eux tend à se caractériser par un certain dosage entre exclusion sociale et exclusion financière. Sur ce point, les modifications introduites dans la méthode de calcul n'influencent pas les conclusions à tirer quant aux positionnements respectifs des différents produits.

Scores d'exclusion par types de prêts en 2017

(en moyennes)



Base pour chaque type de prêt : ensemble des clients financés par l'Adie au moyen de ce type de prêt entre janvier et décembre 2017

Un client pouvant avoir été financé au moyen de plusieurs produits, la somme des bases par produits est supérieure à l'ensemble Adie.

Source : Adie – janvier 2018

- Les **microcrédits professionnels de groupes** touchent, comme les années précédentes, les clients les plus exclus et l'écart observé s'attribue toujours à la composante sociale du score plus qu'à sa composante financière, cette dernière s'avérant équivalente à la moyenne générale.
- Les **microcrédits professionnels hors ProPulse et hors groupes** restent prédominants en volume, en dépit de la croissance des prêts ProPulse depuis leur lancement en 2013. Pour autant, les scores d'exclusion associés traduisent un peu moins cette prédominance : si à l'instar des exercices précédents, la composante sociale est comparable à la valeur atteinte pour l'ensemble de la clientèle financée, la composante financière lui est plus nettement supérieure.

Concernant plus particulièrement les prêts effectués en **dépôt de garantie**, leur score global atteint 6,09, dont 2,77 pour l'exclusion sociale et 3,32 pour l'exclusion financière. Si cette dernière valeur est un peu inférieure à la moyenne des microcrédits professionnels hors ProPulse et hors groupes, le niveau légèrement plus élevé d'exclusion sociale (+0,06 point) peut sans doute s'interpréter comme une traduction de la nécessité de recourir à cette formule sans caution.

- Le **microcrédit ProPulse** (montant supérieur à 6 000 € jusqu'à fin 2017) se confirme, à l'instar des quatre années précédentes, comme touchant le public le moins exclu de l'Adie. En revanche, au contraire des années précédentes, l'écart se révèle aussi important au plan de l'exclusion sociale (-0,24 point) qu'à celui de l'exclusion financière (-0,22 point).
- En 2017, le nombre de **prêts d'honneur** distribués augmente significativement, de 3 121 en 2016 à 4 227 en 2017. Depuis cinq ans, ces prêts touchent des clients dont le niveau d'exclusion tend à augmenter par rapport à la moyenne de la clientèle de l'association. On sait que ce phénomène s'explique en grande partie par un mouvement de substitution avec ProPulse qui, depuis son lancement, apparaît comme le produit s'adressant au segment « supérieur » du public de l'Adie. En 2017, le score des PH rejoint la moyenne. En effet, le score d'exclusion financière s'éloigne de la valeur globale (+0,13 point) et le score d'exclusion sociale s'en rapproche significativement tout en passant « de l'autre côté » (écart de +0,07 point vs -0,35 point en 2016).
- Depuis le lancement du dispositif des avances remboursables **NACRE**, celles-ci sont attribuées à des créateurs dont le degré d'exclusion est inférieur à la moyenne de l'association, l'écart se constituant sur l'exclusion sociale. Ce constat est infirmé en 2017 et les attributaires d'une avance NACRE se révèlent significativement plus exclus que la moyenne : +0,08 point pour l'exclusion sociale et +0,35 point pour l'exclusion financière (+0,17 point en 2016 à méthode largement comparable, les changements apportés concernant majoritairement le score d'exclusion sociale). À noter toutefois que la production a considérablement baissé en 2017 : 171 clients dans la base de calcul apurée vs 924 en 2016.
- La part des MCA au sein de la **microassurance** devient de plus en plus importante, de telle sorte qu'au global, le public de la microassurance voit son score d'exclusion sociale devenir supérieur à la moyenne (+0,22 point) tandis que la composante financière reste significativement supérieure à cette moyenne (0,27 point)

En effet, de fortes différences selon les modes de souscription peuvent à nouveau être observées pour 2017, les nouveaux souscripteurs ayant choisi le MCA témoignant de niveaux d'exclusion supérieurs à ceux ayant opté pour le paiement direct : 2,94 vs 2,72 pour qui concerne le score d'exclusion sociale et 3,57 vs 3,13 pour qui concerne le score d'exclusion financière.

Ainsi, en synthèse :

- pour les souscripteurs *via* MCA, les deux composantes du score prennent une valeur supérieure à la moyenne globale des clients de l'Adie (composante sociale : +0,26 point – composante financière : +0,35 point) ;
 - pour ce qui concerne les souscripteurs en paiement direct, le score d'exclusion sociale est quasi identique à la moyenne de l'Adie (+0,04 point) ; le score d'exclusion financière pour sa part devient inférieur à cette moyenne (-0,09 point) ; pour rappel, il lui était strictement équivalent l'année précédente.
- On a généralement observé que les scores atteints par les souscripteurs d'un **MCES** ne les distinguaient que modérément de l'ensemble des clients de l'Adie et qu'ils se situaient légèrement en-deçà de la moyenne globale (-0,17 point pour 2016 et -0,26 pour 2015, scores calculés selon la méthode précédente).

En 2017, le MCES recueille à nouveau un score proche de la moyenne de l'Adie (5,74 vs 5,90). Ce produit était a priori impacté par l'introduction de la situation vis-à-vis de l'emploi dans la nouvelle méthode de calcul. Au demeurant, on ne l'observe pas en 2017 : 26% de chômeurs au sein de la population financée par un MCES vs 29% pour l'ensemble des clients.

L'écart d'exclusion sociale est de +0,08, il est de -0,23 pour l'exclusion financière. S'agissant de cette dernière, c'est l'existence de revenus salariés qui explique l'essentiel de l'écart à la moyenne : 58% des clients du MCES perçoivent des salaires au moment de l'instruction vs 26% pour l'ensemble des clients (le motif "maintien dans l'emploi" concerne 68% des clients MCES).

II. LES SCORES D'EXCLUSION DES NOUVEAUX CLIENTS ET DES CLIENTS FAISANT L'OBJET D'UN RENOUVELLEMENT DE PRÊT

Les scores d'exclusion sont calculés sur l'ensemble de la production de l'année, laquelle inclut, pour ce qui concerne le microcrédit professionnel :

- les nouveaux clients financés pour la création d'une activité
- des micro-entrepreneurs déjà clients de l'Adie et dont le prêt consenti pour l'année prise en compte correspond à un deuxième, troisième, quatrième... financement effectué par l'association ;
- des nouveaux clients dont l'activité préexistait au premier financement de l'Adie.

En 2017, 34% des crédits octroyés par l'Adie, professionnels et personnels, correspondaient à un renouvellement. Parmi les 47% de nouveaux clients professionnels, 38% étaient financés pour une création *ex nihilo* et 9% pour une activité déjà existante.

Répartition des clients selon l'objectif du financement en 2017

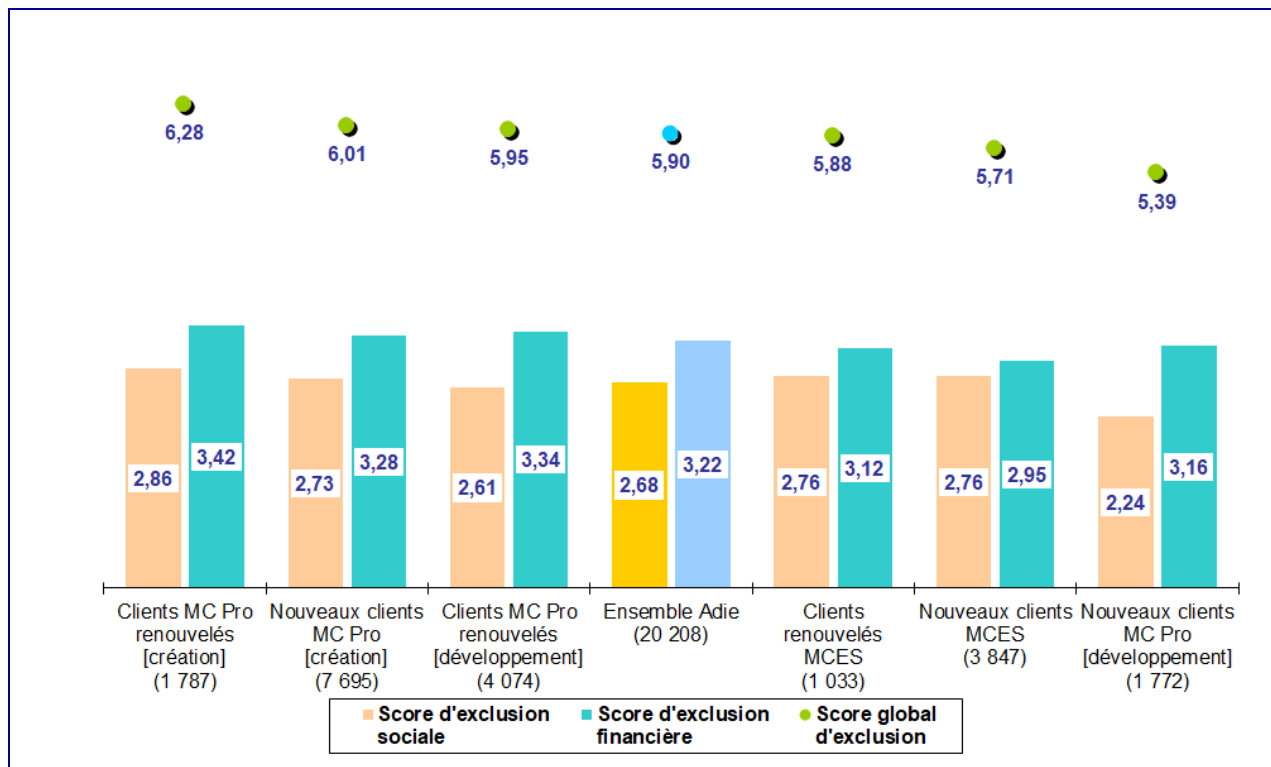
OBJECTIF DU FINANCEMENT	2017 (20 208) %
Création (<i>nouveaux clients microcrédit professionnel</i>)	38,1
Création (<i>clients microcrédit professionnel renouvelés</i>)	8,8
Développement (<i>nouveaux clients microcrédit professionnel</i>)	8,8
Développement (<i>clients microcrédit professionnel renouvelés</i>)	20,2
MCES (<i>nouveaux clients</i>)	19,0
MCES (<i>clients renouvelés</i>)	5,1
TOTAL	100,0

Source : Adie – janvier 2018

La comparaison entre les niveaux d'exclusion des primo-accédants et ceux des clients refinancés laisse apparaître les mêmes enseignements que les exercices précédents.

Scores d'exclusion selon l'objectif du financement en 2017

(en moyennes)



Bases pour chaque profil de clients : ensemble des clients correspondant à ce profil et financés par l'Adie entre janvier et décembre 2017

Source : Adie – janvier 2018

– Au plan de la composante sociale du score :

- les clients les plus exclus sont ceux faisant l'objet d'un renouvellement de prêt pour une (nouvelle) création et, dans une moindre mesure, l'ensemble des clients financés pour un MCES, qu'il s'agisse d'un premier financement ou d'un renouvellement de prêt ;
- à l'inverse, les moins exclus sont les nouveaux clients du microcrédit professionnel financés pour une activité existante.

- Et au plan de la composante financière :
 - ❑ les clients renouvelés pour une (nouvelle) création ou pour le développement de leur activité et les nouveaux clients financés pour une création *ex nihilo* constituent les segment les plus exclus ;
 - ❑ tandis que ceux connaissant un niveau d'exclusion financière significativement inférieur à la moyenne s'avèrent être les nouveaux clients du MCES (en 2016, c'étaient les nouveaux clients du microcrédit professionnel financés pour le maintien ou le développement d'une activité existante).

III. LES SCORES D'EXCLUSION EN FONCTION DES RÉGIONS ADIE

III.1. Les scores d'exclusion par régions en 2017

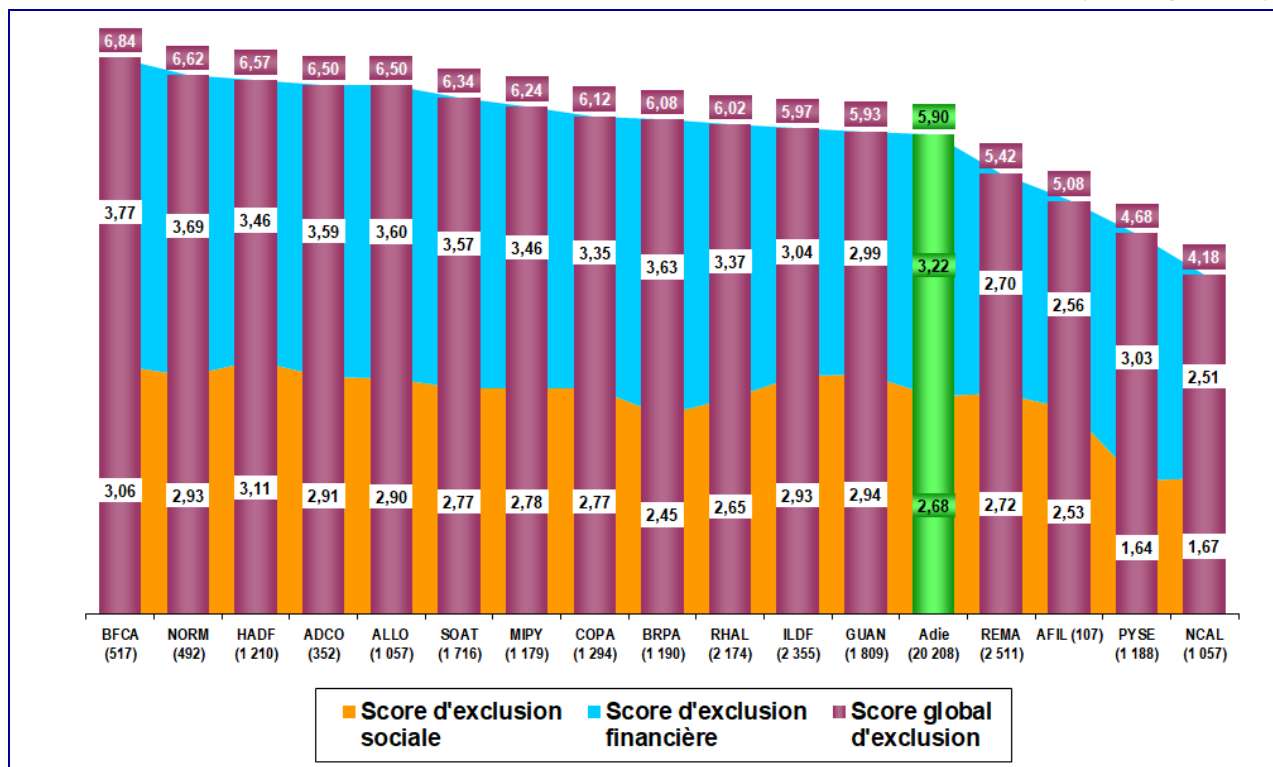
III.1.1. Les écarts entre régions

De même que les années précédentes, la ventilation des scores par régions fait apparaître des écarts entre les régions s'adressant aux publics les plus exclus (Bourgogne/Franche-Comté/Champagne-Ardenne, Normandie, Hauts-de-France, Alsace/Lorraine, Nouvelle-Aquitaine, Midi-Pyrénées...) et celles se trouvant dans le cas inverse (Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Réunion/Mayotte).

Le graphe ci-après distingue les régions dont la performance est supérieure à la moyenne de l'Adie de celles qui connaissent la situation inverse.

Scores d'exclusion par Directions régionales en 2017

(en moyennes)



Base pour chaque Direction régionale : ensemble des clients financés par cette Direction régionale entre janvier et décembre 2017

Source : Adie – janvier 2018

Le constat effectué les quatre années précédentes – des écarts régionaux plus accusés pour la dimension financière que pour la dimension sociale du score – est infirmé en 2017, du fait de l'adoption d'une nouvelle méthode de calcul. En 2017, l'écart entre les valeurs extrêmes est de 1,47 pour l'exclusion sociale et de 1,26 pour l'exclusion financière.

III.2. Les raisons des écarts

III.2.1. Détail des écarts en fonction des scores

Les raisons des écarts mis en lumière ci-dessus varient en fonction des Directions régionales. Elles mixent des différences de résultats de ciblage et des explications plus structurelles, tenant au tissu socio-économique des territoires dans lesquels elles opèrent.

Les deux tableaux ci-après présentent, critère par critère, les écarts à la moyenne globale de l'Adie pour chaque Direction régionale au terme de l'année 2017. Le premier tableau concerne le score d'exclusion sociale, le second le score d'exclusion financière.

Pour chaque critère, lorsque la différence constatée est suffisamment importante pour contribuer à expliquer l'écart global de la Direction régionale concernée à la moyenne de l'Adie, elle est surlignée : en vert lorsque la différence donne un résultat positif (résultat supérieur la moyenne nationale), en rouge lorsque elle produit un résultat négatif.

Autrement dit, les données en vert mettent en valeur un résultat qui contribue potentiellement à un positionnement de la Direction régionale sur un public plus exclus que la moyenne ; les données en rouge signalent un résultat de ciblage tendant vers un public moins exclus que la moyenne.

Concrètement, ont été retenues les différences par rapport à la moyenne supérieures à 0,06 et inférieures à -0,06.

Score d'exclusion sociale : écarts à la moyennes par Directions régionales et par critères en 2017

Régions Adie	Foyer	Âge	Territoires	Origine	Formation	Chômage	Statut d'occupation du logement
ADCO	0,02	0,01	0,21	-0,07	-0,03	0,03	0,06
AFIL	-0,01	-0,05	-0,20	0,16	-0,16	0,06	0,05
ALLO	0,00	-0,02	0,01	0,08	0,00	0,10	0,06
BFCA	0,00	0,02	0,07	0,10	0,09	0,02	0,08
BRPA	0,00	-0,05	-0,12	-0,03	-0,08	0,03	0,01
COPA	0,01	0,01	-0,01	-0,02	-0,07	0,10	0,07
GUAN	0,22	-0,01	0,09	0,00	0,02	-0,08	0,00
HADF	-0,05	0,01	0,17	0,20	0,07	-0,08	0,11
ILDF	-0,03	-0,03	0,00	0,27	-0,08	0,04	0,07
MIPY	0,01	0,01	-0,01	0,04	-0,06	0,07	0,04
NCAL	-0,08	0,08	-0,35	-0,32	0,03	-0,22	-0,16
NORM	-0,04	-0,01	0,01	0,11	0,09	-0,02	0,11
PYSE	-0,12	0,04	-0,30	-0,35	0,18	-0,26	-0,24
REMA	0,01	0,02	0,27	-0,15	0,06	-0,06	-0,11
RHAL	-0,04	-0,02	-0,12	0,02	-0,06	0,19	0,00
SOAT	-0,01	-0,01	-0,01	0,02	0,00	0,03	0,06

Base pour chaque Direction régionale : ensemble des clients financés par cette Direction régionale entre janvier et décembre 2017

Source : Adie – janvier 2018

Score d'exclusion financière : écarts à la moyennes par Directions régionales et par critères en 2017

Régions Adie	Solde disponible par personne	Minima sociaux	Capacité d'épargne	Exclusion bancaire	Endettement	Revenus salariaux	Revenus du conjoint
ADCO	0,08	0,05	0,11	0,11	0,06	-0,07	0,04
AFIL	-0,17	-0,04	-0,25	-0,05	-0,07	-0,01	-0,07
ALLO	0,03	0,07	0,07	0,07	0,12	-0,02	0,03
BFCA	0,07	0,07	0,14	0,11	0,11	-0,03	0,08
BRPA	0,12	0,01	0,03	0,09	0,14	0,02	0,00
COPA	0,01	0,03	0,01	0,01	0,01	0,04	0,01
GUAN	-0,13	0,03	-0,08	0,00	-0,14	0,03	0,07
HADF	0,08	0,11	-0,02	0,01	0,01	-0,05	0,10
ILDF	-0,03	-0,02	-0,04	-0,03	-0,02	-0,03	-0,02
MIPY	0,01	0,08	0,07	0,08	0,05	-0,04	0,00
NCAL	0,03	-0,36	-0,14	-0,09	0,03	-0,12	-0,05
NORM	0,10	0,15	-0,04	0,02	0,07	0,06	0,11
PYSE	-0,14	0,12	0,10	-0,12	-0,09	0,07	-0,13
REMA	-0,07	-0,13	-0,02	-0,09	-0,13	-0,02	-0,07
RHAL	0,05	-0,03	-0,02	0,03	0,08	0,06	-0,02
SOAT	0,06	0,08	0,07	0,04	0,03	0,03	0,04

Base pour chaque Direction régionale : ensemble des clients financés par cette Direction régionale entre janvier et décembre 2017

Source : Adie – janvier 2018

Si l'on prend l'exemple de la Nouvelle-Calédonie dont le score global d'exclusion est nettement inférieur à la moyenne de l'Adie, cette différence affectant aussi bien la composante sociale que la composante financière, on vérifie naturellement que l'absence de zones classées en politique de la ville et de minima sociaux contribue fortement et mécaniquement à produire cet écart (critères territoires et minima sociaux). De même, il y a peu d'immigration en Nouvelle-Calédonie et les personnes qui y vivent sans en être originaires sont généralement de nationalité française (critère origine). Enfin, le statut d'occupation du logement contribue également à expliquer le score global, en grande partie parce que les clients codés en terres coutumières sont considérés, et codés, comme des propriétaires, même si cette assimilation traduit imparfaitement la réalité du niveau de vie de ces personnes.

Ceci étant, ces raisons structurelles n'expliquent pas totalement l'écart global. Il subsiste ;

- un écart sensible quant à la proportion de chômeurs financés ;
- et deux écarts moins nets mais cependant non négligeables concernant les capacités d'épargne et l'existence de revenus salariaux au moment de l'instruction, conséquence d'un poids important du MCES dans la production de cette Direction régionale.

Un autre exemple, plus simple, est celui de BFCA dont le score global élevé par rapport à la moyenne nationale s'explique par des écarts positifs significatifs sur la majorité des critères pris en compte dans le calcul des scores.

III.2.2. Les régions « composites »

Ce cas spécifique est celui des Directions régionales qui agrègent deux zones ou plus, caractérisées par des niveaux assez différents d'exclusion. C'est le cas de COPA, REMA et GUAN.

- Le score de **COPA** est supérieur de 0,22 point à la moyenne générale. Pour autant, il intègre les scores de la Corse, régulièrement très inférieurs à la moyenne de l'Adie¹.
 - En 2017, le score global s'établit à 5,49 pour la Corse, soit une valeur se rapprochant de la moyenne nationale : 2,63 pour l'exclusion sociale (très proche de la moyenne nationale), 2,87 pour l'exclusion financière (-0,35 par rapport à la moyenne nationale),
 - tandis qu'il atteint 6,28 pour COPA hors Corse c'est-à-dire PACA : 2,81 pour l'exclusion sociale (+0,13 par rapport à la moyenne nationale) et 3,47 pour l'exclusion financière (+0,25 par rapport à la moyenne nationale).
- Si le score social de **REMA** se révèle comparable à la moyenne, son score financier reste l'un des moins élevés de l'ensemble des Directions régionales (hors Nouvelle-Calédonie et AFIL). On sait que cette donnée agrégée tend à occulter le fait que chaque année, les scores globaux des deux zones composant cette Direction régionale sont très éloignés l'un de l'autre. Jusqu'à présent, on constatait un score global systématiquement plus élevé pour Mayotte que pour la Réunion. En 2017, c'est une situation radicalement inverse qui est observée : le score global de La Réunion s'établit à 6,14 tandis que pour Mayotte, il n'atteint que la valeur de 4,37.
 - Pour La Réunion, le score d'exclusion sociale est de 3,22, une valeur nettement supérieure à la moyenne globale d l'Adie. Le score d'exclusion financière est de 2,93 soit pratiquement 0,3 point de moins que la moyenne.

¹ Rappelons que ce constat tient probablement pour beaucoup à la faible densité bancaire de l'île, limitant *de facto* l'accès au crédit pour des profils de créateurs susceptibles, dans les conditions métropolitaines, d'être financés par les banques et/ou d'autres réseaux d'aide à la création d'entreprise.

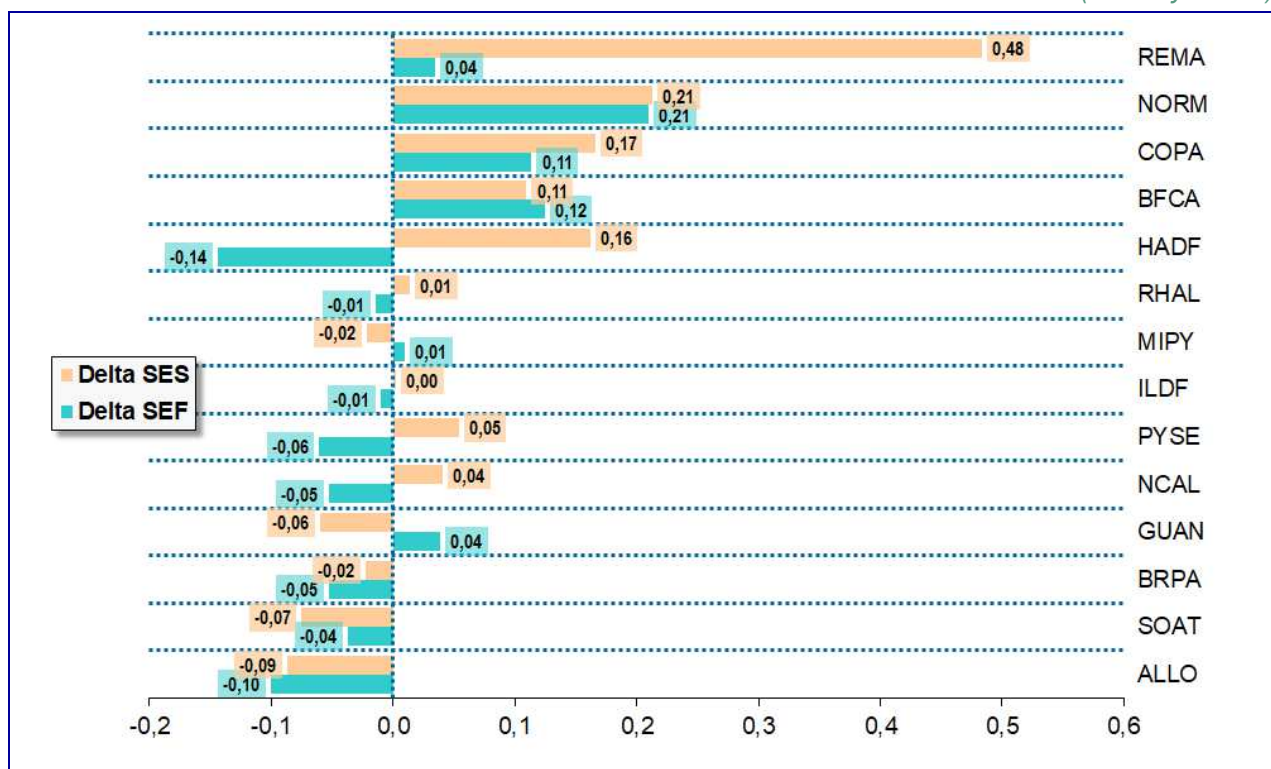
- Concernant Mayotte, le score d'exclusion sociale se situe à un niveau assez faible comparativement à la moyenne de la clientèle de l'Adie (2,00 soit -0,68 point), la composante financière continuant quant à elle à traduire, comme l'année précédente, un degré d'exclusion également moins important que la moyenne (2,37 soit -0,85 point).
- À l'instar des exercices précédents, **GUAN** recueille un score social nettement plus élevé que la moyenne de l'Adie et un score financier nettement plus faible. Cependant, les trois zones composant cette Direction régionale révèlent toujours des disparités non négligeables.
 - En Guyane, le score global s'établit à 7,08. La composante sociale (3,89, soit 1,2 point de plus que la moyenne de l'Adie) se situe à un niveau élevé d'exclusion. La composante financière, à 3,19, est quasi identique à la moyenne globale.
 - En 2017, la Guadeloupe recueille des scores proches de la moyenne : 2,75 pour le score d'exclusion sociale et 3,15 pour le score d'exclusion financière.
 - La Martinique connaît quant à elle des résultats assez différents avec des niveaux comparativement bas d'exclusion, imputables aussi bien à la composante sociale (2,43) qu'à la composante financière (2,71) du score.

III.3. Évolution des scores d'exclusion par régions entre 2016 et 2017

Le graphe ci-dessous figure, pour chacune des régions Adie, la variation de ses résultats de ciblage en 2017 par rapport à ce qu'ils étaient en 2016. Afin de travailler à périmètre comparable, les scores 2016 ont été recalculés selon la nouvelle méthode. Le graphe est classé par ordre décroissant de progression des scores : en haut sont figurées les régions dont le score global, en 2017, a le plus progressé, en bas celles dont le score a le plus diminué.

Variations des scores d'exclusion sociale et financière
par Directions régionales de 2016 à 2017
(nouvelle méthode calcul)

(en moyennes)



Bases : ensemble des clients financés par chaque Direction régionale entre janvier et décembre 2016 et entre janvier et décembre 2017

Source : Adie – janvier 2018